

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge

***26080591*****DÉPOSÉ AU GREFFE LE****16 JUIN 2026**

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0866 856 138****Nom**(en entier) : **SRL BV FOOD PRODUCTS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **DREVE GUSTAVE FACHE (L) 2 - 7700 MOUSCRON****Objet de l'acte : Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 05.06.2026**

Les associés se sont réunis ce jour en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

La séance débute à 18h

Sous la présidence de Madame Nathalie Vandendriessche, ci-après nommé.

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant respectivement le nombre d'actions ci-après indiqué :

1. Madame Vandendriessche Nathalie, née à Mouscron le 28 Décembre 1966, domiciliée et demeurant à 7700 Mouscron, Chaussée d'Aalbeke, 164 Bte 2
Propriétaire de 200 actions.

Le président expose :

-Que la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

oNomination mandat Administrateur.

-Que tous les actionnaires sont présents ou représentés et que dès lors, il n'y a pas lieu de justifier l'envoi de convocations ;

-Qu'il n'existe pas de titulaires d'obligations nominatives, ni de titulaires de certificats nominatifs qui auraient été émis avec la participation de la société ;

-Que par conséquent, l'assemblée est valablement constituée pour délibérer et décider de l'ordre du jour.

Ces constatations sont reconnues exactes par tous les membres de l'assemblée qui adopte la résolution suivante à l'unanimité des voix :

1° Nomination mandat d'Administrateur :

L'Assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de nommer ce jour :

-La société à responsabilité limitée BVR SERVICES, ayant son siège social à 7700 Mouscron, Drève Gustave Fache, 2, immatriculée sous le n° BE0764.913.591, représentée par son administrateur, Monsieur BAERT Richard.

Cette décision prend cours à partir de ce jour.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h30.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).